



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fermeture de la formation au métier de CPE à l'INSPE de Caen

Question orale n° 514

### Texte de la question

Mme Anna Pic alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la fermeture annoncée de la formation au métier de conseiller principal d'éducation (CPE) à l'Institut national du professorat et de l'éducation (INSPE) de Caen. Jeudi 20 novembre 2025, à l'occasion d'une réunion du conseil d'institut, instance en charge de la gestion de l'établissement, la direction de l'INSPE a averti de la fermeture du parcours CPE à la rentrée 2026. Enseignée dans le cadre de la mention « encadrement éducatif », cette formation d'une durée de deux années vise à la préparation des étudiants au concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CRCPE), ainsi qu'à la préparation au métier et ses spécificités. Présentée comme le fruit d'une négociation et d'une répartition avec l'INSPE de Rouen, la décision de fermeture du parcours CPE à Caen ne sera pourtant pas sans conséquence. D'une part, la centralisation de cette formation à Rouen renforcera inexorablement l'inégalité territoriale et les difficultés financières des étudiants de la Manche ou de l'Orne, lesquels pourraient être amenés à renoncer à cette formation. D'autre part, elle fragilise la situation des personnels impliqués dans cette formation, y compris s'agissant de leur devenir. Enfin, elle l'interroge au regard de l'histoire de la formation, durablement inscrite à Caen, dont l'héritage s'illustre par une expertise singulière et des collectifs de travail porteurs d'une identité professionnelle commune. Autant d'atouts déterminants pour un corps de professionnels régulièrement exposé aux risques psychosociaux et qui peut éprouver un fort sentiment d'isolement professionnel en établissement. Ainsi, elle lui demande ses intentions afin de permettre le maintien du parcours de formation CPE à l'INSPE de Caen.

### Texte de la réponse

#### FORMATION AU MÉTIER DE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION À CAEN

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Anna Pic, pour exposer sa question, no 514, relative à la formation au métier de conseiller principal d'éducation à Caen.

**Mme Anna Pic** . Le jeudi 20 novembre 2025, la direction de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspe) de Caen a annoncé, lors de la réunion du conseil de l'institut, la fermeture du parcours de formation de conseiller principal d'éducation (CPE) à la rentrée 2026.

Dispensée dans le cadre de la mention « encadrement éducatif » du master « métiers de l'enseignement et de l'éducation » (M2E), cette formation d'une durée de deux ans vise à préparer les étudiants au concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation, ainsi qu'à la préparation de ce métier et à ses spécificités. Présentée comme le fruit d'une négociation et d'une répartition avec l'Inspe de Rouen, la décision de fermeture du parcours CPE à Caen ne sera pas sans conséquences. D'une part, la centralisation de cette formation à Rouen renforcera l'inégalité territoriale et les difficultés financières des étudiants de la Manche ou de l'Orne – lesquels pourraient être amenés à renoncer à cette formation. D'autre part, elle fragilise la situation des personnels impliqués, y compris s'agissant de leur devenir.

Le métier de CPE se caractérise par sa polyvalence – il allie missions administratives, éducatives et relationnelles – ainsi que par son imprévisibilité quotidienne, ce qui le rend à la fois exigeant et enrichissant.

Vous le savez, monsieur le ministre, le CPE constitue un rouage essentiel pour l'amélioration du climat scolaire, à l'heure où l'ensemble de la société se préoccupe de l'état du système scolaire français et particulièrement de la santé mentale des adolescents. Nous savons combien les équipes des établissements scolaires ont besoin de CPE alliant autorité, bienveillance et organisation. Or la formation initiale du CPE est indispensable à la prise en main de cette mission.

La fermeture du parcours caennais soulève des interrogations, notamment eu égard à l'histoire de cette formation, dont l'héritage s'illustre par une expertise singulière et des collectifs de travail partageant une identité professionnelle commune. Ce sont autant d'atouts déterminants pour un corps de professionnels régulièrement exposé aux risques psycho-sociaux et qui peut éprouver un fort sentiment d'isolement professionnel dans les établissements.

Monsieur le ministre, nous connaissons une pénurie réelle de CPE et la fermeture d'un parcours de formation ne me paraît pas constituer une solution pertinente afin de la résorber. Avec mes collègues Chantal Jourdan et Arthur Delaporte, dont je sais l'attention qu'ils portent à ce sujet et que je souhaite associer à ma question, nous souhaitons connaître vos intentions pour permettre le maintien du parcours de formation CPE à l'Inspe de Caen.

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Édouard Geffray**, *ministre de l'éducation nationale* . Merci pour votre question relative à ce métier essentiel qu'est celui de CPE. Contrairement à ce qu'on croit parfois, il ne connaît aucune pénurie en matière de recrutement : s'agissant du taux de pression, c'est l'un des concours les plus sélectifs de toute l'éducation nationale. Nous ne sommes donc pas confrontés à une pénurie de candidats au concours de CPE.

La spécificité de l'académie de Normandie repose sur l'existence de deux Inspe sur son territoire : l'un hébergé par l'université de Caen Normandie, l'autre par l'université de Rouen Normandie. Cette spécificité a conduit ces deux universités, le rectorat et les deux Inspe, à l'issue d'un travail collaboratif tenant notamment compte de la réforme des concours, à prendre la décision que vous mentionnez – ce n'est pas une décision de l'éducation nationale : je ne décide pas de l'implantation des formations dans l'enseignement supérieur.

Ces différentes entités ont revu l'implantation locale des deux masters en prenant en compte plusieurs critères : le nombre de stagiaires, la soutenabilité et le seuil d'ouverture des formations, ainsi que la présence d'enseignants-chercheurs pour piloter la formation. L'objectif est d'éviter la redondance de parcours au sein du bassin normand.

En l'occurrence, le parcours « encadrement éducatif » du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) proposé à l'Inspe de Caen, qui accueille les futurs CPE, avait du mal à trouver son public : à peine dix étudiants y étaient inscrits en master 2 en 2024-2025. Dix étudiants pour un master, c'est objectivement fort peu ! Avec la réforme, les masters M2E auront pour mission première d'accueillir les lauréats issus du concours de niveau bac + 3 ; en 2025, le concours offrira 415 places à l'échelle nationale, dont 16 lauréats ont été affectés dans l'ensemble de l'académie de Normandie pour l'année 2025-2026.

L'offre proposée par les deux universités – un seul site de formation pour l'académie de Normandie, sur le site de l'Inspe de Rouen – est suffisante pour répondre au flux. Elle garantit également les conditions nécessaires à une formation de qualité ainsi qu'à des échanges entre les futurs personnels sur la constitution de la communauté éducative. C'est un choix que je comprends et que je respecte.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Anna Pic.

**Mme Anna Pic** . Pour être moi-même CPE et pour avoir été formée à ce qui était alors l'IUFM – institut universitaire de formation de maîtres – de Caen, je connais fort bien cette formation. Nous n'étions alors que cinq, mais avec des formateurs reconnus et publiant régulièrement au niveau national pour l'enseignement supérieur et les sciences de l'éducation.

Il ne vous aura pas échappé que la Seine sépare la Haute-Normandie et la Basse-Normandie et qu'aucun train

ne permet d'aller de l'une à l'autre sans changement – quand il ne faut pas passer par Paris. La situation territoriale et géographique de la Normandie est particulière. La culture universitaire est assez différente entre les deux anciennes régions qui la composent et les pratiques des CPE du Calvados et de la Manche présentent des particularités reconnues.

Si je comprends l'idée d'une rationalisation, son coût est clairement reporté sur les étudiants et sur celles et ceux qui souhaitent se consacrer à un métier dont l'accès est ouvert par un concours qui a toujours été très exigeant. À l'époque où je l'ai passé, le taux de réussite était de 3 % – il est sans doute un peu plus élevé aujourd'hui. Les étudiants qui entreprenaient ce parcours exigeant avaient aussi la capacité de s'exprimer ; ils étaient à même de favoriser la transversalité. Ils pouvaient ainsi contribuer à une meilleure perception du climat scolaire auprès de leurs collègues en formation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anna Pic](#)

**Circonscription :** Manche (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 514

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 janvier 2026](#)

**Réponse publiée le :** 14 janvier 2026, page 218

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)